



Transition alimentaire et Alimentation durable

Vous avez des projets ?

La Communauté de
Communes du Haut
Allier vous accompagne
et vous aide à les
réaliser !



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

Types de projets soutenus

Les projets devront :

- 1 Présenter un intérêt collectif
- 2 Être en accord avec les valeurs de développement et d'alimentation durable
- 3 Être en lien avec le territoire de la Communauté de Communes du Haut Allier
- 4 Être une action nouvelle sur le territoire
- 5 Être destinés à des publics diversifiés



Montant de la subvention accordée

La Communauté de Communes du Haut Allier finance les projets à hauteur de 1 000€ maximum sur les dépenses matérielles uniquement. Montant pouvant couvrir 100% des financements du projet.

Les projets devront être réalisés avant le 31 mars 2023

Pour qui ?

Des associations et/ou des individus seul ou en groupe peuvent être à l'origine de la naissance des projets.

Des mineurs, à condition d'être encadrés par des accompagnateurs référents.



Les structures bénéficiant déjà de financement DRAAF dans le cadre du PAT ne peuvent pas prétendre à ces financements.



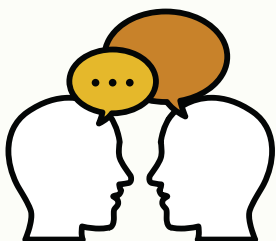
Quand et comment postuler ?

Si votre projet correspond à ces critères, téléchargez le dossier de candidature, complétez-le et renvoyez-le-nous à l'adresse suivante : c.piquemal@ccha-langogne.com

Veillez joindre à votre dossier de candidature les pièces justificatives demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

Date limite de dépôt des dossiers :
Le 18 septembre 2022



Notre équipe se tient à votre disposition pour vous aider. Pour toutes informations ou questions concernant cet Appel à Manifestation d'intérêt, veuillez contacter Cécile Piquemal à l'adresse suivante :

c.piquemal@ccha-langogne.com

06.07.23.93.62

OU

m.brun@ccha-langogne.com

